FORUM **Les contours de l'acte III de la décentralisation actuellement en débat >** L'ancien cadre de la CFDT Jean-Marie Toulisse, nommé par le préfet au Conseil économique, social et environnemental du Nord-Pas-de-Calais (Ceser) profite de l'occasion pour rappeler les demandes officielles du Ceser sur la question : meilleure mutualisation des politiques, une Région plus forte et uniformisation des mandats locaux.

GRAND TEMOIN

Décentralisation, acte III : « Une nécessité »

PROPOS RECUEILLIS PAR SIMON CASTEL > region@nordeclair.fr

Avec le Conseil économique, social et environnemental régional, l'homme de consensus Jean-Marie Toulisse n'a pas attendu l'avant-projet de loi sur la décentralisation qui devrait être adopté en 2013, pour réfléchir sur cette question. Le Ceser peut aujourd'hui apporter sa contribution aux débats.

Selon vous, une nouvelle loi de décentralisation était-elle nécessaire ? Pourquoi ? >> Oui, c'est une nécessité parce qu'aujourd'hui, il y a un amoncellement des collectivités territoriales où les compétences se superposent. Le Ceser plaide pour une clarification. On considère que ce n'est pas parce que c'est complexe qu'il faut en plus que cela soit compliqué. Une réforme de la décentralisation est d'autant plus nécessaire dans le Nord-Pas-de-Calais que la métropole lilloise va devenir une « eurométropole » (prévue dans l'avant-projet de loi de décentralisation, ndlr) avec des compétences très importantes notamment en matière économique. Cela demande une nouvelle répartition des compétences entre toutes les collectivités.

Les Régions sont les grandes gagnantes de l'avant-projet de loi. L'échelon régional est-il effectivement le plus pertinent ? >> Nous souhaitons que les Régions soient au cœur des compétences économiques et de formation. C'est le niveau le plus pertinent surtout dans le Nord-Pas-de-Calais où nous n'avons que deux départements, un même littoral. Quand on voit qu'une collectivité gère les collèges et une autre les lycées, on se demande pourquoi. Cela nous paraît aberrant. Le Ceser est plutôt pour mettre en place des chefs de file. Pour chaque compétence, il faut un pilote. Derrière lui, il faut une élaboration partenariale des politiques entre les différentes collectivités.

L'organisation plus ou moins régionale de la future Banque publique d'investissement rend-t-elle urgente cette nouvelle décentralisation ? >> Aujourd'hui, la grande majorité du Ceser est d'accord pour dire qu'il faut que la région ait une place prépondérante au sein de la BPI, pas seulement pour gérer des réunions mais pour mener des stratégies. C'est l'un des enjeux de la réforme. Si on veut peser et avoir de la puissance dans les grands choix d'investissement, il faut l'acte III de décentralisation.

Cette simplification des collectivités territoriales passe-t-elle par la suppression de l'échelon départemental, question régulièrement soulevée? >> Le Ceser n'a pas de position là-dessus car les réflexions n'ont pas encore assez mûri. Philippe Richert (président du conseil régional d'Alsace, ndlr) nous a présenté le conseil unique d'Alsace. On a étudié la question, les avis sont assez partagés. Personnellement, je suis pour que les compétences économiques et sociales soient rassemblées soit entre les mêmes mains, soit à travers une meilleure mutualisation des services. Le but étant que quand une décision économique est prise, on n'oublie pas l'aspect social et vice-versa. Le Ceser propose que les présidents du conseil régional, des conseils généraux et de l'eurométropole se rencontrent régulièrement dans un conseil exécutif et qu'ensemble, ils prennent des décisions.

> « Quand on voit qu'une collectivité gère les collèges et une autre les lycées, on se demande pourquoi. Cela nous paraît aberrant. Le Ceser est pour mettre en place des chefs de file. »

Réorganiser les collectivités territoriales, est-ce aussi un moyen de faire des économies, dans un contexte d'austérité ? >> Cela ne nous regarde pas mais bien sûr que notre objectif n'est pas que cela coûte plus cher. Depuis une dizaine d'années, beaucoup de compétences ont été confiées aux collectivités sans mettre en face les dotations financières suffisantes. Pour nous, il faut mettre en place une péréquation plus forte et équitable. Le Ceser souhaite que l'acte III de la décentralisation s'accompagne d'une réforme de la fiscalité locale, mais, sur le fond, la question n'est pas tranchée. Il y en a qui disent que lever des impôts en période de crise, c'est impopulaire, d'autres que demander plus d'argent à l'État en période de restrictions budgétaires est impossible.

Le Ceser demande une harmonisation de tous les mandats locaux, pourquoi ? >> C'est une proposition centrale du Ceser. Aujourd'hui, les collectivités passent des contrats entre elles mais après chacune demande à ses services d'agir de leurs côtés. Il faut mutualiser. Si un contrat est passé entre la Région, les Départements et une mairie et que le maire change et décide de tout arrêter, qu'est-ce qu'on fait ? Il faut que la temporalité des mandats soit la même.

La société civile et les partenaires sociaux sont-ils entendus dans les débats sur la décentralisation ? >> Si on ne retrousse pas nos manches, personne ne nous demandera l'avis du Ceser. C'est pourquoi nous nous sommes autosaisis de la question dès 2009. Nous ne connaissions pas le projet de loi lorsqu'on a mené nos travaux. Ce n'est pas qu'une affaire d'hommes politiques. D'ailleurs cela irrite les élus quand nous réfléchissons de manière autonome sur ce genre de question.